

L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) : 10 ans au service de la protection de l'enfance

par Gilles Séraphin*

L'ONED est une entité du GIP Enfance en danger⁽¹⁾, comprenant 100 départements, 12 ministères et 9 associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Depuis octobre 2011, le GIP est présidé par Hermeline Malherbe, présidente du Conseil général des Pyrénées-Orientales. Son financement est assuré à parité par l'État et les départements.

Dès sa création en 2004, trois principales missions sont attribuées à l'ONED⁽²⁾ :

- recenser et développer les études et recherches concernant l'enfance en danger et sa protection;
- recenser, analyser et diffuser les interventions en matière de protection de l'enfance;
- développer et diffuser les connaissances chiffrées sur l'enfance en danger.

Ces missions, notamment celle portant sur les données chiffrées, ont été renforcées par la loi du 5 mars 2007 portant sur la protection de l'enfance.

L'ensemble des actions est valorisé sur le site ressource de la protection de l'enfance⁽³⁾, par la diffusion d'une *Lettre électronique* bimestrielle et par de nombreuses publications écrites (rapports et dossiers d'étude publiés à la Documentation française depuis janvier 2013 ou publication d'articles dans des revues professionnelles ou scientifiques).

Précisons en préalable que l'implication de l'ONED dans de nombreux réseaux nationaux et internationaux permet à l'Observatoire de multiplier les échanges, les modes de connaissance et l'élaboration d'analyses collectives ou partagées.

Ainsi, sur le plan international, l'ONED est membre de *ChildONEurope* et participe fortement aux travaux de l'*European Social Network* (ESN) ainsi que de l'*International Society for Prevention of Child abuse and Neglect* (IPSCAN). Il participe également au volet français du programme *Child*

Abuse and Neglect / Minimum Data Set (CAN/MDS) du programme européen Daphné III.

Sur le plan national, l'ONED participe au pilotage des enquêtes ELAP et VIRAGE⁽⁴⁾ et est présent dans de nombreux groupes de travail : groupe de

travail «*Intérêt supérieur de l'enfant*» du Défenseur des droits, groupe d'appui à la protection de l'enfance réuni à l'initiative de la CNAPE⁽⁵⁾, groupes de travail «*Indicateurs sociaux départementaux*» et «*Bien-être de l'enfant*» pilotés par le Drees⁽⁶⁾, groupe de travail

* Sociologue HDR, directeur de l'ONED.

(1) L'autre entité du GIP Enfance en danger, créée dès 1989, est le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED) qui gère le 119, numéro gratuit, confidentiel, fonctionnant 24 h/24 h.

(2) Art. 226-6, al. 3 du Code de l'action sociale et des familles : « L'Observatoire de l'enfance en danger contribue au recueil et à l'analyse des données et des études concernant la protection de l'enfance, en provenance de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations œuvrant en ce domaine. Il contribue à la mise en cohérence des différentes données et informations, à l'amélioration de la connaissance des phénomènes de mise en danger des mineurs et recense les pratiques de prévention ainsi que de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire des mineurs en danger, dont les résultats évalués ont été jugés concluants, afin d'en assurer la promotion auprès de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations œuvrant dans ce domaine. Il présente au Gouvernement et au Parlement un rapport annuel rendu public ».

(3) www.oned.gouv.fr

(4) ELAP : Étude sur l'autonomisation des jeunes après le placement (<http://elap.site.ined.fr/>); VIRAGE : Enquête nationale sur les violences subies et les rapports de genre (http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/focus_sur/enquete_virage/).

(5) Convention nationale des associations de protection de l'enfant (<http://www.cnap.e.fr/>).

(6) Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (<http://www.drees.sante.gouv.fr/>) qui publie notamment le périodique, Études et résultats.

Des travaux de groupes de réflexion composés de professionnels et/ou d'experts

ministériel «Protection de l'enfance et adoption» réuni fin 2013 pour faire des propositions portant sur une prochaine «Loi Famille/Enfance»...

Notons également que l'ONED collabore tous les ans avec l'INSET⁽⁷⁾ d'Angers afin de préparer la session de formation des cadres territoriaux qui œuvrent dans la protection de l'enfance.

Le développement des études et recherches en protection de l'enfance

Dans cette mission, l'ONED est assisté d'un conseil scientifique composé de seize membres qui se réunissent cinq à huit fois par an. À ce jour, il est présidé par Marcel Jaeger, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Ce conseil propose au conseil d'administration du GIPED un appel d'offres puis une liste de projets sélectionnés, soutient scientifiquement les projets tout au long de leur déroulement et évalue les rapports d'étape et finaux.

Les thèmes des appels d'offres thématiques ont été successivement⁽⁸⁾ :

- «Évaluation d'interventions et/ou de dispositifs de prévention et de prise en charge dans le domaine de l'enfance en danger» (2005);
- «Les mineurs dits «incasables» (2006);
- «Violences entre conjoints et protection de l'enfance» (2007);
- «La préparation des fins de mesures d'accueil physique et l'accompagnement des jeunes vers la vie adulte» (2008);
- «Les actions psycho-socio-éducatives en protection de l'enfance conduites en milieu ouvert ou ordinaire» (2009);
- «La santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance» (2010);
- «La place des familles et des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance : entre discours et réalités» (2011);
- «La place de l'enfant au centre de la prise en charge et l'implication des parents dans les pratiques professionnelles de protection de l'enfance»

(2012);

- «Maltraitance(s) : comprendre les évolutions (conceptuelles, cliniques, judiciaires, professionnelles...) pour mieux y répondre (2013)»;
- «Familles d'accueil, familles d'origine et enfants dans l'accueil familial» (2014, appel d'offre en cours).

Ainsi, entre 2005 et 2013, l'ONED a soutenu à travers ses appels d'offre recherche annuels (thématique et ouvert) 49 projets de recherche scientifique pour un budget total dépassant le million d'euros. Les résultats des travaux sont mis en ligne sur le site oned.gouv.fr et alimentent différents rapports publiés par l'Observatoire.

Le recensement, l'analyse et la diffusion des interventions en protection de l'enfance

Pour remplir sa mission de recensement et de diffusion des pratiques de prévention, de dépistage et de prises en charge médico-sociales et judiciaires dont les résultats évalués ont été jugés concluants, l'ONED procède par programmes thématiques. Les travaux menés entre 2005 et 2012 ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- les nouvelles pratiques en protection de l'enfance entre le milieu ouvert et le placement (thème d'étude des rapports annuels de 2005 et 2006);
- la prise en charge des jeunes en difficultés multiples (thème de l'appel d'offres thématique 2006 portant sur les mineurs dits «incasables»; thème d'étude du rapport annuel de 2007);
- le soutien à la parentalité (thème d'étude des rapports annuels de 2007 et de 2011 et dossier thématique «Famille, parenté et parentalité en protection de l'enfance» en 2013);
- l'accompagnement à l'autonomie des jeunes sortants de la protection de l'enfance (rapport d'étude «Entrer dans l'âge adulte» en 2009; également thème du rapport annuel de 2010, revue bibliographique parue en 2013, guide pratique pour mener des

recherches paru en 2013);

- les analyses et théories en cours en protection de l'enfance (en 2009, dossiers thématiques «La théorie de l'attachement» et «Le délaissement parental»);
 - les actions en direction des enfants exposés aux violences conjugales, (rapports d'étude «Les enfants exposés aux violences au sein du couple» en 2008 et «Les enfants exposés aux violences conjugales» en 2012);
 - l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) (thème d'étude du rapport annuel de 2013);
 - l'offre de service (thème d'étude du rapport annuel de 2011);
 - le droit de visite en présence d'un tiers en protection de l'enfance (thème d'étude sur les pratiques du rapport annuel de 2011)
 - les administrateurs *ad hoc* (dossier thématique de 2008);
 - la mise en place du dispositif des Cellules de recueil de l'information préoccupante (CRIP) (thème d'étude du rapport annuel de 2008) et l'appréhension de cette notion par les départements (enquête «IP» en 2011; thème d'étude du rapport annuel de 2012);
 - les démarches de contractualisation en protection de l'enfance : étude en cours;
 - les unités d'accueil médico-judiciaire (UAMJ) : étude en cours;
 - les familles d'accueil : étude en cours.
- L'étude des interventions s'effectue à partir de visites et de l'analyse de dispositifs, sur les bases d'une méthode éprouvée, et donne lieu à des fiches diffusées sur le site en ligne (plus de 80 fin 2013), complétées par des revues de littérature scientifique, ainsi que, sur certains sujets, par des travaux de groupes de réflexion composés de professionnels et/ou d'experts.

(7) Institut national spécialisé d'études territoriales.

(8) Les rapports, synthèses et appels d'offre peuvent être téléchargés sur www.oned.gouv.fr;

(9) http://oned.gouv.fr/system/files/publication/je120515_referentielsevalpe.pdf

L'extrême variété des départements dans la manière d'interpréter les informations préoccupantes

Un travail a également été conduit sur l'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance. L'ONED a soutenu des recherches dans le cadre de l'appel d'offres 2006, notamment une recherche-action du CREAI Rhône-Alpes visant à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation des situations familiales, en partenariat avec quatre conseils généraux (Val-de-Marne, Rhône, Haute-Savoie, Seine-et-Marne). L'outil validé scientifiquement a été présenté lors d'une journée d'étude ONED CREAI-Rhône-Alpes du 15 mai 2012 (actes publiés⁽⁹⁾). Il est actuellement implanté ou en cours d'implantation par des formations dans une dizaine de départements.

Enfin, l'ONED a organisé diverses rencontres nationales et internationales, regroupant chercheurs et professionnels sur des thèmes variés, dont les actes sont d'ores et déjà publiés ou sont en cours d'élaboration :

- «Prévenir et agir en situations de mauvais traitement envers les enfants : regards internationaux» (2004);
- «État des lieux en matière de connaissances statistiques»(2005);
- «L'évaluation des situations en sortie de dispositif» (2007);
- «Les jeunes en difficultés multiples» (2008);
- «L'enfant face à la violence dans le couple» (2009);
- «Entrer dans l'âge adulte» (2009);
- «Les référentiels en protection de l'enfance» (2010 puis 2012);
- «Les pratiques entre AED/AEMO et placement» (2006);
- «Identifier les besoins de l'enfant en danger et de sa famille : applications et intérêts potentiels du modèle anglais» (2011);
- «Santé et protection de l'enfance» (2013);
- «La transition à l'âge adulte des enfants placés» (2013).

Afin de permettre l'échange entre praticiens engagés dans une démarche d'étude et chercheurs, l'ONED organise des séminaires annuels de recherche de cinq séances consacrées à un thème : «La vulnérabilité dans la protection de l'enfance» (2013); «Enquêter en «terrain difficile»» (2014).

Ainsi, pour remplir ses missions de soutien à la recherche et aux pratiques, l'ONED engage des actions variées autour des thèmes qui traversent l'actualité de la protection de l'enfance. L'Observatoire étudie aussi bien les résultats des politiques publiques menées que les dispositifs mis en place et révèle les problématiques émergentes et les enjeux qui deviennent saillants.

La mise en place de l'observation en protection de l'enfance⁽¹⁰⁾

Historique

Le manque global d'outils pour construire un pilotage efficace de la politique de la protection de l'enfance est pointé depuis plus de vingt ans dans différents rapports. Tous relèvent plusieurs difficultés : difficulté liée à la multiplicité et à l'hétérogénéité des sources; difficulté liée au champ d'observation reposant sur une finalité de gestion; difficulté liée à la qualité des données, annuelles et agrégées; difficulté liée à l'impossibilité de considérer des parcours, aucune des sources ne portant sur les parcours des enfants.

La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance prévoit la transmission des données recueillies dans le cadre de la protection de l'enfance, sous forme anonyme, à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) ainsi qu'à l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) et la fixation par décret de la nature et des modalités de cette transmission.

Par cette loi, il s'agit bien d'élaborer une observation populationnelle (caractéristiques de l'enfant, de la mesure, de l'accueil, du contexte familial...), reposant sur des données individuelles

(par enfant), longitudinales (permettant de suivre le parcours de l'enfant, en particulier de connaître la date de son entrée dans le système de la protection de l'enfance et de sa sortie, donc le temps de sa prise en charge) et anonymisées.

Le décret n° 2008-1422 a été publié le 19 décembre 2008. Pour sa mise en application, l'ONED a organisé neuf réunions de travail, entre le 27 janvier et le 26 mars 2009 : 157 professionnels, venus de 78 départements (responsables de cellule ou d'observatoire, responsables de service enfance famille ou de service informatique, etc.), ont été rencontrés. Ce processus a été stoppé en avril 2009, à la suite de la saisine de la CNIL par certains acteurs au sujet de variables considérées comme «sensibles».

Dans son courrier du 29 décembre 2009, la CNIL recommande :

- que la liste précise des informations devant faire l'objet d'un traitement statistique soit établie par voie réglementaire après que le Conseil supérieur du travail social (CSTS) se fut prononcé sur le traitement informatisé des données sollicitées pour l'observation;
- que l'ONED édicte des recommandations auprès des départements concernant non seulement le respect des formalités préalables auprès de la CNIL, mais également leurs obligations de sécurité et de confidentialité dans le recueil des données.

Au cours de l'année 2010, un nouveau décret a été retravaillé, avec comme axe principal un travail sur les variables en concertation avec les différents acteurs de l'action sociale, en collaboration notamment avec la direction générale de la Cohésion sociale et la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse.

L'ADF⁽¹¹⁾, le CSTS et les organisations professionnelles (ANAS, SNMPMI et l'ONES)⁽¹²⁾ ont été consultés. Un nou-

(10) Depuis les données portant sur l'année 2005, l'ONED collecte également auprès des services de l'État (DDCS) et ceux du conseil général (ASE) du département l'ensemble des données chiffrées, sous format anonyme, portant sur les pupilles de l'État, les conseils de familles et les agréments. Depuis 2013, l'analyse longitudinale est publiée à n+1 (données 2012) à la Documentation française.

(11) Assemblée des départements de France.

(12) ANAS : Association nationale des assistants de service social (www.anas.fr); SNMPMI : Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile (www.snmpmi.org); ONES : Organisation nationale des éducateurs spécialisés (<http://www.ones-fr.org>).

La transmission des données recueillies dans le cadre de la protection de l'enfance, sous forme anonyme

veau projet leur a été soumis sur lequel ils se sont prononcés. À la suite de ces consultations, le projet a été modifié pour répondre à leurs demandes, tout en gardant sa cohérence. La CNIL a donné son avis sur ce nouveau projet par délibération n° 2010-350 du 30 septembre 2010, validant notamment le dispositif d'anonymisation des données.

Le nouveau décret est paru au *JORF* du 1^{er} mars 2011⁽¹³⁾. Ce même jour démarrait à l'ONED la première session pour l'Île-de-France des neuf journées interrégionales (JIR) qui se sont achevées à Orléans les 22 et 23 novembre, auxquelles ont participé 289 professionnels provenant de 91 départements. Ces journées, ouvertes aux directeurs Enfance-famille, aux responsables de CRIP, de services informatiques des départements, avaient notamment pour mission de proposer aux départements un appui sur la mise en place du décret du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme.

C'est au cours de ces journées que l'ONED a été alerté sur le problème de la variabilité de la définition et du périmètre donnés par chaque département à la notion d'information préoccupante, et sur le risque d'hétérogénéité du périmètre d'observation des parcours en résultant.

Une enquête a été lancée auprès des départements, pour analyser les modalités de mise en application des CRIP et de leurs missions. L'étude publiée en octobre 2011 a montré l'extrême variété des départements dans la manière d'interpréter les informations préoccupantes, par leur qualification (soit dès réception aux CRIP, soit par les CRIP elles-mêmes à partir de critères variables, soit après évaluation par les travailleurs sociaux), par le circuit (certains départements ne prenant en compte que le circuit par les CRIP, excluant les transmissions directes des travailleurs sociaux au service de l'aide sociale à l'enfance), et enfin en fonction de l'origine de la demande (certains départements excluant les mesures de protection administratives sollicitées par les parents).

De ce fait, il est apparu que la formulation retenue pour les règles d'inclusion des mineurs dans l'observation, s'appuyant sur la notion d'information préoccupante suivie d'une mesure, induisait des risques d'inexactitude ou

de biais statistiques. L'ONED dans son septième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement remis en mars 2012 a alerté sur la difficulté repérée et a recommandé la tenue d'une démarche de consensus en vue de clarifier le périmètre d'observation des enfants en danger.

Cette démarche a été engagée avec la DGCS et la DPJJ⁽¹⁴⁾ et le soutien de l'ADF en janvier 2013. Le comité d'experts indépendants, présidé par **Michel Legros**, professeur à l'EHESP⁽¹⁵⁾, a procédé les 13 et 14 mai 2013 à l'audition de l'ensemble des acteurs concernés et remis le 2 juillet 2013 son rapport et ses préconisations à **Dominique Bertinotti**, ministre déléguée chargée de la famille.

Le comité d'experts précise clairement le **périmètre d'observation en protection de l'enfance** : «*Toute mesure individuelle de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire, hors aides financières, entrant dans le périmètre de la loi réformant la protection de l'enfance du 5 mars 2007, déclenche l'entrée dans le dispositif national d'information quelle qu'en soit l'origine.*»

Par ailleurs, le comité d'experts préconise «*de procéder à un reclassement en quatre groupes des variables contenues dans l'annexe du décret, sans modifier celui-ci dans l'immédiat* :

- les variables prioritaires, immédiatement accessibles, décrivant la population et les mesures mises en œuvre;
- les variables relatives à l'environnement de l'enfant;
- les variables nécessitant le recueil d'informations provenant d'autres acteurs, nécessitant un croisement de données ou un recueil approfondi;
- les variables contestées soit pour leur pertinence soit pour la fiabilité de leur recueil.»

Ainsi, conformément à ces préconisations du comité d'experts, l'ONED a réuni le 26 septembre 2013 les comités technique et de pilotage, constitués

juste après la parution du décret du 28 février 2011 pour suivre la mise en œuvre du dispositif d'observation et composés de représentants de services de l'État, de représentants de l'ADF et de départements, ainsi que d'experts de la statistique publique.

Ces comités de pilotage et technique du dispositif d'observation ont procédé à un classement des variables du décret de 2011 en quatre groupes, selon un critère d'accessibilité pour les départements. L'ONED procède en cette fin d'année 2013 et au cours du premier trimestre 2014 à l'analyse des bases reçues et effectuera une première restitution dans son rapport au Gouvernement et au Parlement de 2014, à paraître durant le premier semestre.

Les aspects techniques et la mise en place de différents moyens d'action

Dès 2011, l'ONED a mis en place un dispositif national d'accompagnement de cette observation, comprenant :

- un **comité de pilotage** qui réunit les personnes concernées par la production de données en protection de l'enfance (des représentants des départements, des ministères concernés, de la justice et d'associations), ainsi que des experts de la production de données, afin de pouvoir penser globalement le dispositif de connaissance chiffrée en protection de l'enfance;
- un **comité technique**, qui a un rôle plus opérationnel, notamment à partir des expériences départementales. C'est ainsi qu'il peut identifier les difficultés de mise en œuvre du dispositif de remontée de données et proposer les réponses à y apporter. Il est constitué des représentants de sept départements, des membres de la Drees en charge de l'enquête sur les bénéficiaires de l'aide sociale départementale et d'un chercheur.

Au cours de l'année 2011, ces comités

(13) Décret n° 2011-222 du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de l'enfance en danger.

(14) DGCS : Direction générale de la cohésion sociale, dépendant du ministère des Affaires sociales et de la Santé; DPJJ : Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, dépendant du ministère de la Justice.

(15) École des hautes études en santé publique.

L'ONED est à l'interface de l'État, des associations et des départements

ont validé la rédaction de deux documents demandés par la CNIL : le guide de préconisations concernant le recueil, la saisie et la transmission des données et l'outil d'aide à la saisie des informations pour la remontée des données aux ODPE et à l'ONED.

Le décret du 28 février 2011 entrant en vigueur à compter du 1^{er} juin 2011, la première transmission de données concerne les décisions de mesures prises à partir du 1^{er} juin 2011. Au cours de l'année 2012, l'ONED a travaillé avec les éditeurs de logiciel et avec certains départements développant leur propre outil d'extraction. Ce travail a permis de répondre aux questions techniques qui se posaient pour le développement des modules d'extraction des données.

La phase expérimentale a été formalisée en proposant aux départements volontaires d'envoyer leur fichier d'extraction. Ces premiers envois ont eu valeur de test, à la fois pour l'ONED et pour les départements : ils ont permis de tester, d'ajuster et d'améliorer ensemble des procédures. Ceci a permis de vérifier la conformité des saisies et d'établir les premiers tests de cohérence sur les variables disponibles. Les échanges avec les différents départements concernés ont permis de corriger les imperfections et de rendre conformes les procédures.

Dans la continuité de la dynamique interdépartementale initiée lors des journées interrégionales en 2011, l'ONED a organisé le premier séminaire technique des ODPE, le vendredi 7 décembre 2012, puis le deuxième le 9 décembre 2013 à Bordeaux. Ces journées ont été l'occasion d'aborder la mise en œuvre de ces observatoires départementaux, ainsi que leur rôle d'appui dans le recueil et l'exploitation des données.

L'ONED a en outre renforcé son soutien direct aux départements. À la suite de nombreuses sollicitations des conseils généraux portant sur le périmètre d'observation à adopter, l'ONED a fait part à ses partenaires, en particulier aux présidents des conseils généraux, des préconisations (notamment la première portant sur l'adoption d'un périmètre complet) et des actions qu'il comptait engager immédiatement.

Dans un courrier envoyé par la présidente du GIPED, **Hermeline Malherbe**, en juillet 2013, l'ONED s'engage : «*Pour accompagner vos services dans*

2014 - Appel d'offres thématique Familles d'accueil, familles d'origine et enfants dans l'accueil familial - Appel d'offres thématique de l'ONED pour l'année 2014

En 2014, l'ONED propose un appel d'offres thématique intitulé «Familles d'accueil, familles d'origine et enfants dans l'accueil familial». Les dossiers devront être adressés à l'ONED au plus tard le 28 avril 2014 à l'adresse direction@oned.gouv.fr. Vous pouvez télécharger le texte de l'appel d'offres ainsi que le formulaire de renseignements administratifs et financiers sur cette page. Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la personne en charge du suivi des appels d'offres à l'adresse flora.bolter@oned.gouv.fr ou par téléphone : +33 (0)1 58 14 22 51.

la mise en œuvre de ces recommandations, l'ONED (entité du GIP «Enfance en danger» dont vous êtes membre) est à vos côtés et à votre disposition. Il assure notamment l'organisation technique du dispositif de remontée des données et anime le réseau des ODPE. À cette fin, il organise la réunion annuelle des ODPE, gère l'espace Internet réservé «ODPE» qui permet l'échange d'informations et d'expériences et est disponible pour répondre à vos appels et messages ou pour recevoir un membre de votre équipe. Des membres du GIPED/ONED peuvent également se rendre sur place, dans votre département, pour échanger avec vous tant sur le dispositif de remontée des données que sur l'ODPE.

Par ailleurs, l'ONED assurera le traitement et l'analyse des données brutes départementales. Il établira une analyse nationale et transmettra systématiquement à chaque département un tableau de bord, au cours du second semestre de l'année N+1. Ce tableau de bord déclinera un ensemble d'indicateurs, tant à l'échelon de votre département qu'à l'échelon national».

L'objectif pratique est, outre de répondre à ces demandes, de préserver la dynamique engagée et de pouvoir publier des résultats chiffrés issus de ce dispositif, complétant les résultats chiffrés publiés chaque année dans le rapport annuel remis au Gouvernement et au Parlement dès le début 2014. La construction d'un outil statistique longitudinal qui repose sur l'action concertée de l'ensemble des départements nécessite un accompagnement de chacun des acteurs, de manière constante et personnalisée.

Ainsi, par la déclinaison pratique des missions qui lui sont confiées, l'ONED tient toute sa place dans le champ de la protection de l'enfance. Pour résumer aussi bien les missions que les actions, il est possible d'affirmer que l'ONED est à l'interface de l'État, des associations et des départements, et articule constamment la recherche scientifique aux pratiques institutionnelles comme professionnelles.

L'objectif ultime étant, par ce lien entre institutions et métiers et par ce soutien constant aux acteurs, d'assurer une meilleure protection des mineurs en danger et en risque de danger.

Les enjeux sont nombreux et vastes. Dans l'immédiat, pour 2014, il s'agit à la fois :

- de renforcer le dispositif longitudinal de remontée des données et de produire à partir de ces dernières les premiers résultats;
- d'affiner la compréhension des pratiques professionnelles et institutionnelles émergentes ou en transition, en ce qui concerne le repérage et l'analyse des situations (protocoles, référentiels d'évaluation, UAMJ...), des dispositifs d'accompagnement (ex : familles d'accueil; accueil et accompagnement des mineurs isolés étrangers);
- voire d'éclairer le débat public sur les sujets en discussion (ex : réforme de la protection de l'enfance, adoption...), non pas en émettant des opinions, mais en fournissant des analyses chiffrées robustes ou des études précises de dispositifs qui semblent répondre aux objectifs fixés.